

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

DECISION DE LA PRESIDENTE n°2023-266
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :
Conservatoire
Convention Comité d'Animation Besserette

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Considérant l'intérêt pour le Conservatoire de Saint-Flour Communauté d'établir une convention de partenariat avec le comité d'animation de Besserette dans le cadre de la production d'un concert de l'orchestre junior le 17 juin 2023,

Considérant les modalités prévues dans la convention ci-annexée ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver et de signer la convention définissant les modalités du partenariat entre le comité d'animation de Besserette et Saint-Flour Communauté ;

Article 2 : Que cette convention est établie pour le concert se déroulant le 17 juin 2023;

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Public de Saint-Flour ;

Article 4 : Tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Flour, le **23 MAI 2023**

La Présidente,

Céline CHARRIAU



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 23 MAI 2023

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le **23 MAI 2023**

Mairie de Saint-Flour Communauté
015 30 06 66 60 - 20230523-DEC2023-266-AU
Date de télétransmission : 23/05/2023
Date de réception préfecture : 23/05/2023